



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-122

Ottawa, le 1<sup>er</sup> mai 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
CityWest Telephone Corporation	103	le 21 avril 2008	le 21 mai 2008
Société TELUS Communications	486 (TCQ)	le 18 avril 2008	le 16 mai 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*